

# Les hébergeuses de migrants dénoncent un «procès politique»

Le «procès de la solidarité», comme l'appellent les partisans des hébergeuses des migrants, débute ce mercredi à Bruxelles. Son symbole dépasse largement les limites du palais de justice.

JULIEN BALBONI

**C'**est un moment important qui va se jouer ce matin devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, lorsque le ministère public prendra la parole. La substitute du procureur du roi va-t-elle requérir les condamnations des personnes qui ont aidé, via la plateforme citoyenne, des jeunes migrants à aller en Angleterre de façon sécurisée? Ce sera tout l'enjeu d'un procès qui durera trois jours et sera scruté de près par la classe politique. Car sa portée le dépasse très largement.

C'est en tout cas l'avis d'Anouk Van Gestel, poursuivie pour participation à une organisation criminelle et trafic d'êtres humains. *«Je pense que c'est un procès politique», lâche-t-elle, à la veille de l'audience. «Je suis ok avec le fait d'être devenue, malgré moi, la porte-parole de la cause des hébergeurs. Cela me permet de dénoncer la politique migratoire en Belgique et en Europe»,* note cette journaliste indépendante, rédactrice en chef de Marie Claire Belgique, qui encourt 10 ans de prison.

## «Jamais versé ni reçu un franc»

Son histoire et celle des onze autres prévenus, hébergeuses et «passeurs de migrants» est connue. Il y a un peu plus d'un an, sept policiers encagoulés pénètrent à son domicile, perquisitionnent et emportent le matériel professionnel d'Anouk Van Gestel (ordinateur, gsm, carnets...). Celle-ci est finalement inculpée après plusieurs heures d'audition. Elle est soupçonnée par le parquet de Termonde d'avoir apporté son écot à un réseau international de trafic d'êtres humains.

L'affaire a pris sa source début 2017, alors que la police de Flandre-Orientale était aux prises avec de multiples tentatives sauvages de passage dans des camions sur le parking de Wetteren, près de Gand, sur l'E40, alors que la jungle de Calais était fermée depuis peu. Une enquête téléphonique est alors lancée à partir des gsm des migrants retrouvés, parfois dans un sale état, dans les camions. Il s'agit d'identifier les réseaux qui s'enrichissent sur leur dos. Et l'enquête identifie sur les listes le gsm de la journaliste indépendante Myriam Berghe. Elle accueille un migrant chez elle, soupçonné par les enquêteurs d'être un passeur. Et elle a réalisé des transferts d'argent considérés comme

suspects. Tout s'enchaîne alors. Et Anouk Van Gestel est arrêtée alors qu'elle était en contact avec sa consœur, et qu'elle aussi accueillait un jeune migrant soudanais à son domicile. La justice lui reproche d'avoir

tenté de l'envoyer en Angleterre via un réseau criminel. *«Je n'ai jamais versé ni reçu un franc. J'ai juste accueilli un Syrien chez moi durant 10 mois. Je ne m'associe en aucun cas aux passeurs. Et s'il y a eu des passeurs dans le groupe, je ne les connaissais pas. J'espère que la Justice va se rendre compte que c'est une farce dans laquelle j'apparais par hasard»,* scandie Anouk Van Gestel, qui, en ce moment, héberge un jeune Soudanais chez elle. Au total, il est reproché aux douze prévenus 93 passages ou tentatives de passages vers la Grande-Bretagne.

Les valeurs d'hospitalité face à la volonté

de punir les passeurs qui s'enrichissent sur le dos des migrants: ce sont deux visions du monde s'affronteront peut-être au prétoire.

## «Dossier emblématique»

Le camp des partisans des prévenus, poussé des associations de défense des plateformes citoyennes sur internet et dans la rue, a renommé l'affaire «procès de la solidarité». *«Ce dossier est emblématique car, au-delà du fait qu'il implique deux journalistes, on voit des hébergeuses solidaires pris dans les mailles de la Justice et traités comme des malfaiteurs. Le parquet de Termonde en a fait une question de principe,*

**«J'espère que la Justice va se rendre compte que c'est une farce dans laquelle j'apparais par hasard.»**

ANOUK VAN GESTEL  
JOURNALISTE ET PRÉVENUE

*peut-être après la pression monstre mise par le secrétaire d'Etat Theo Francken pour qui l'hébergement n'est pas une bonne chose»,* résume M<sup>e</sup> Alexis Deswaef, conseil d'Anouk Van Gestel.

L'avocat espère que le parquet fera des demandes d'acquittement. Cette journée de mercredi sera consacrée à l'interrogatoire des prévenus et au réquisitoire. Le procès doit s'achever vendredi, avec un jugement rendu d'ici la fin de l'année.

Des membres d'associations ont prévu un sitting et des animations en soutien aux prévenus, dès avant 8h, au palais de justice de Bruxelles.